

vers le Grand Hôtel, aux cris continuels de : Vive la France ! Vive l'Italie ! Vive la Guerre !

Rome, 10 Février. La foule se massant devant le Grand-Hôtel continue sa grande manifestation de sympathie envers la France et l'Italie.

Pour répondre aux acclamations, MM. Briand et Salandra se présentent au balcon du premier étage de l'hôtel, où les drapeaux français flottent au vent.

Après quelques instants, MM. Briand et Salandra entrent, mais la foule continue de manifester avec un enthousiasme plus vif.

M. Briand se présente à nouveau, ayant à ses côtés MM. Bourgeois et Albert Thomas. Au cri de Vive la France !

M. Briand répond : Vive l'Italie ! Ces cris provoquent de nombreux applaudissements, et les cris répétés de Vive la France !

Peu après, MM. Salandra et Sonnino sortent de l'hôtel, salués par de longues acclamations de sympathie.

De nombreuses maisons de la ville sont pavées aux couleurs françaises, italiennes, anglaises et belges.

Après s'être attendi à une attaque imminente contre Salonique, on annonce maintenant, de source allemande, qu'aucune attaque n'a eu lieu pour le moment.

On explique seulement ce manque de décision en disant que l'attaque est retardée jusqu'après la grande offensive qui est en préparation contre le front le plus important.

On prétend que ce serait le front italien qui offrirait les plus grandes probabilités de succès, lequel succès produirait un grand effet moral dans les Balkans.

Il est difficile d'apprécier les causes de ce bruit, à moins qu'on ne le fasse courir pour cacher les difficultés que l'Allemagne éprouve du fait de ses alliés, depuis qu'elle s'est adjoint la Bulgarie.

On peut affirmer que le peuple et l'armée bulgare, peu désireux de se soumettre à la germanisation, refuse que les unités bulgares soient commandées par les officiers allemands.

L'ennemi reçoit des renforts. Salonique, 10 Février. On annonce que les troupes austro-allemandes qui campent dans la région de Monastir, ont reçu des renforts.

l'impossible pour cacher l'accident : les débris de dirigeable passés en gare de Cologne seraient ceux de cet aéronef.

LA GUERRE EN ORIENT

Dans les Balkans

Sur le front franco-anglais

L'attaque de Salonique est incertaine

Les Times reçoivent d'Athènes : Dans les meilleurs renseignements on croit que les Allemands marqueront le pas pour l'instant sur la frontière grecque, dans l'espoir qu'un coup heureux, frappé sur un autre front, impressionnera fortement la Roumanie et rendra plus facile une attaque contre Salonique.

On mande d'Athènes au Daily Telegraph, à la date du 8 :

Après s'être attendi à une attaque imminente contre Salonique, on annonce maintenant, de source allemande, qu'aucune attaque n'a eu lieu pour le moment.

On explique seulement ce manque de décision en disant que l'attaque est retardée jusqu'après la grande offensive qui est en préparation contre le front le plus important.

On prétend que ce serait le front italien qui offrirait les plus grandes probabilités de succès, lequel succès produirait un grand effet moral dans les Balkans.

Il est difficile d'apprécier les causes de ce bruit, à moins qu'on ne le fasse courir pour cacher les difficultés que l'Allemagne éprouve du fait de ses alliés, depuis qu'elle s'est adjoint la Bulgarie.

On peut affirmer que le peuple et l'armée bulgare, peu désireux de se soumettre à la germanisation, refuse que les unités bulgares soient commandées par les officiers allemands.

L'ennemi reçoit des renforts. Salonique, 10 Février. On annonce que les troupes austro-allemandes qui campent dans la région de Monastir, ont reçu des renforts.

Des contingents allemands, dont on ignore encore l'importance, sont arrivés à Guevgueli.

Les communications télégraphiques avec Monastir ne sont pas encore rétablies.

Des déserteurs bulgares, poussés par la faim, continuent à arriver à Salonique.

Des renforts nous arrivent toujours à Salonique. Paris, 10 Février. De nouvelles troupes de renfort continuent à débarquer à Salonique, avec de l'artillerie.

mental sont les ennemis de la politique de neutralité, les ennemis de la sécurité et de l'avantage du pays.

A la Chambre grecque

Athènes, 10 Février. La Chambre des députés, les tribunes étaient bondées. Tous les députés étaient présents.

M. Skoulioudis a lu une déclaration exposant la politique et le programme du gouvernement, qui consistait surtout à maintenir intactes les forces de la nation pour les utiliser exclusivement à la sauvegarde des intérêts du pays.

Il a ajouté que l'évolution des événements a démontré que cette politique, dont le but était d'éviter des malheurs à la Grèce, avait été suivie avec succès.

M. Popp, de l'opposition, quoique partisan de la neutralité, blâme le gouvernement au sujet de la Grèce et maintient de la neutralité, mais il propose la mobilisation immédiate.

M. Gounaris, ministre de l'Intérieur, répond à M. Popp qu'il n'est pas possible de proposer à la Grèce le maintien de la neutralité, nous serions, dit-il, de la neutralité que les intérêts nationaux l'exigent.

Après avoir exposé les raisons qui justifient la mobilisation immédiate, M. Gounaris dit que la conscience du gouvernement souffre de ne pas avoir maintenu la mobilisation imposée par les circonstances.

La Chambre, par 266 voix sur 272 votants, exprime sa confiance dans le gouvernement.

Au Monténégro

Un communiqué du gouvernement monténégrin. Paris, 10 Février. M. Lazare Mouchkovich, président du Conseil, ministre des Affaires Étrangères de Monténégro, nous communique ce qui suit, par l'intermédiaire de la légation de Monténégro à Paris :

Pour couper court une fois pour toutes aux nouvelles tendances de source ennemie, il est essentiel de préciser l'attitude du Monténégro.

Il est parfaitement exact que dans le but de permettre à certains contingents éloignés de venir appuyer sur un autre front des troupes bulgares, on a refusé, à plusieurs reprises, de laisser passer des troupes bulgares à cause des difficultés de transport.

Le maréchal Mackensen serait depuis le 4 février sur le front de Macédoine. Les Bulgares insistent pour une attaque immédiate du camp retranché de Salonique.

En Albanie. L'Italie ne retirera pas ses troupes de Valona. Athènes, 10 Février. La légation d'Italie nous a fait aujourd'hui la communication suivante :

général. L'urgence est déclarée. Le projet de loi est adopté à l'unanimité de 360 votants.

A travers les Journaux

Paris, 10 Février. L'Homme Enchaîné. — Politique en voyage. — De M. Clemenceau.

L'unité d'action que va chercher M. Briand, dans la Grande Guerre, ne s'accommodera pas de la guerre que l'Italie n'est pas encore en guerre avec l'Allemagne, il y a là une difficulté qui me parait avoir été oubliée.

Le projet de loi est adopté à l'unanimité de 360 votants. La séance est levée à 5 heures 50 et renvoyée au jeudi, 17 février.

La Journée Parlementaire

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. Paris, 10 Février. La séance est ouverte à 3 heures 30, sous la présidence de M. Paul Deschanel, qui prononce l'éloge funèbre de M. le docteur Riou, député de Saint-Nicolas.

M. de Chappedelaine expose qu'en avril prochain doit avoir lieu un concours pour les candidats actuellement sous les drapeaux, mais il faudrait aussi organiser un concours pour les jeunes gens qui ne sont pas sous les drapeaux : exempts, réformés, ajournés et les jeunes gens de la classe 1913, sous réserve d'examen médical.

M. de Chappedelaine expose qu'en avril prochain doit avoir lieu un concours pour les candidats actuellement sous les drapeaux, mais il faudrait aussi organiser un concours pour les jeunes gens qui ne sont pas sous les drapeaux : exempts, réformés, ajournés et les jeunes gens de la classe 1913, sous réserve d'examen médical.

M. de Chappedelaine expose qu'en avril prochain doit avoir lieu un concours pour les candidats actuellement sous les drapeaux, mais il faudrait aussi organiser un concours pour les jeunes gens qui ne sont pas sous les drapeaux : exempts, réformés, ajournés et les jeunes gens de la classe 1913, sous réserve d'examen médical.

M. de Chappedelaine expose qu'en avril prochain doit avoir lieu un concours pour les candidats actuellement sous les drapeaux, mais il faudrait aussi organiser un concours pour les jeunes gens qui ne sont pas sous les drapeaux : exempts, réformés, ajournés et les jeunes gens de la classe 1913, sous réserve d'examen médical.

M. de Chappedelaine expose qu'en avril prochain doit avoir lieu un concours pour les candidats actuellement sous les drapeaux, mais il faudrait aussi organiser un concours pour les jeunes gens qui ne sont pas sous les drapeaux : exempts, réformés, ajournés et les jeunes gens de la classe 1913, sous réserve d'examen médical.

M. de Chappedelaine expose qu'en avril prochain doit avoir lieu un concours pour les candidats actuellement sous les drapeaux, mais il faudrait aussi organiser un concours pour les jeunes gens qui ne sont pas sous les drapeaux : exempts, réformés, ajournés et les jeunes gens de la classe 1913, sous réserve d'examen médical.

M. de Chappedelaine expose qu'en avril prochain doit avoir lieu un concours pour les candidats actuellement sous les drapeaux, mais il faudrait aussi organiser un concours pour les jeunes gens qui ne sont pas sous les drapeaux : exempts, réformés, ajournés et les jeunes gens de la classe 1913, sous réserve d'examen médical.

M. de Chappedelaine expose qu'en avril prochain doit avoir lieu un concours pour les candidats actuellement sous les drapeaux, mais il faudrait aussi organiser un concours pour les jeunes gens qui ne sont pas sous les drapeaux : exempts, réformés, ajournés et les jeunes gens de la classe 1913, sous réserve d'examen médical.

La Commission a décidé d'autoriser les manipulations nécessaires pour la conservation des produits, mais non pour leur amélioration normale, comme on le demandait.

La Journée Parlementaire

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. Paris, 10 Février. La séance est ouverte à 3 heures 30, sous la présidence de M. Paul Deschanel, qui prononce l'éloge funèbre de M. le docteur Riou, député de Saint-Nicolas.

M. de Chappedelaine expose qu'en avril prochain doit avoir lieu un concours pour les candidats actuellement sous les drapeaux, mais il faudrait aussi organiser un concours pour les jeunes gens qui ne sont pas sous les drapeaux : exempts, réformés, ajournés et les jeunes gens de la classe 1913, sous réserve d'examen médical.

M. de Chappedelaine expose qu'en avril prochain doit avoir lieu un concours pour les candidats actuellement sous les drapeaux, mais il faudrait aussi organiser un concours pour les jeunes gens qui ne sont pas sous les drapeaux : exempts, réformés, ajournés et les jeunes gens de la classe 1913, sous réserve d'examen médical.

M. de Chappedelaine expose qu'en avril prochain doit avoir lieu un concours pour les candidats actuellement sous les drapeaux, mais il faudrait aussi organiser un concours pour les jeunes gens qui ne sont pas sous les drapeaux : exempts, réformés, ajournés et les jeunes gens de la classe 1913, sous réserve d'examen médical.

M. de Chappedelaine expose qu'en avril prochain doit avoir lieu un concours pour les candidats actuellement sous les drapeaux, mais il faudrait aussi organiser un concours pour les jeunes gens qui ne sont pas sous les drapeaux : exempts, réformés, ajournés et les jeunes gens de la classe 1913, sous réserve d'examen médical.

M. de Chappedelaine expose qu'en avril prochain doit avoir lieu un concours pour les candidats actuellement sous les drapeaux, mais il faudrait aussi organiser un concours pour les jeunes gens qui ne sont pas sous les drapeaux : exempts, réformés, ajournés et les jeunes gens de la classe 1913, sous réserve d'examen médical.

M. de Chappedelaine expose qu'en avril prochain doit avoir lieu un concours pour les candidats actuellement sous les drapeaux, mais il faudrait aussi organiser un concours pour les jeunes gens qui ne sont pas sous les drapeaux : exempts, réformés, ajournés et les jeunes gens de la classe 1913, sous réserve d'examen médical.

M. de Chappedelaine expose qu'en avril prochain doit avoir lieu un concours pour les candidats actuellement sous les drapeaux, mais il faudrait aussi organiser un concours pour les jeunes gens qui ne sont pas sous les drapeaux : exempts, réformés, ajournés et les jeunes gens de la classe 1913, sous réserve d'examen médical.

M. de Chappedelaine expose qu'en avril prochain doit avoir lieu un concours pour les candidats actuellement sous les drapeaux, mais il faudrait aussi organiser un concours pour les jeunes gens qui ne sont pas sous les drapeaux : exempts, réformés, ajournés et les jeunes gens de la classe 1913, sous réserve d'examen médical.

M. de Chappedelaine expose qu'en avril prochain doit avoir lieu un concours pour les candidats actuellement sous les drapeaux, mais il faudrait aussi organiser un concours pour les jeunes gens qui ne sont pas sous les drapeaux : exempts, réformés, ajournés et les jeunes gens de la classe 1913, sous réserve d'examen médical.

M. de Chappedelaine expose qu'en avril prochain doit avoir lieu un concours pour les candidats actuellement sous les drapeaux, mais il faudrait aussi organiser un concours pour les jeunes gens qui ne sont pas sous les drapeaux : exempts, réformés, ajournés et les jeunes gens de la classe 1913, sous réserve d'examen médical.

M. de Chappedelaine expose qu'en avril prochain doit avoir lieu un concours pour les candidats actuellement sous les drapeaux, mais il faudrait aussi organiser un concours pour les jeunes gens qui ne sont pas sous les drapeaux : exempts, réformés, ajournés et les jeunes gens de la classe 1913, sous réserve d'examen médical.

M. de Chappedelaine expose qu'en avril prochain doit avoir lieu un concours pour les candidats actuellement sous les drapeaux, mais il faudrait aussi organiser un concours pour les jeunes gens qui ne sont pas sous les drapeaux : exempts, réformés, ajournés et les jeunes gens de la classe 1913, sous réserve d'examen médical.

Le projet de loi est adopté à l'unanimité de 360 votants. La séance est levée à 5 heures 50 et renvoyée au jeudi, 17 février.

La Journée Parlementaire

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. Paris, 10 Février. La séance est ouverte à 3 heures 30, sous la présidence de M. Paul Deschanel, qui prononce l'éloge funèbre de M. le docteur Riou, député de Saint-Nicolas.

M. de Chappedelaine expose qu'en avril prochain doit avoir lieu un concours pour les candidats actuellement sous les drapeaux, mais il faudrait aussi organiser un concours pour les jeunes gens qui ne sont pas sous les drapeaux : exempts, réformés, ajournés et les jeunes gens de la classe 1913, sous réserve d'examen médical.

M. de Chappedelaine expose qu'en avril prochain doit avoir lieu un concours pour les candidats actuellement sous les drapeaux, mais il faudrait aussi organiser un concours pour les jeunes gens qui ne sont pas sous les drapeaux : exempts, réformés, ajournés et les jeunes gens de la classe 1913, sous réserve d'examen médical.

M. de Chappedelaine expose qu'en avril prochain doit avoir lieu un concours pour les candidats actuellement sous les drapeaux, mais il faudrait aussi organiser un concours pour les jeunes gens qui ne sont pas sous les drapeaux : exempts, réformés, ajournés et les jeunes gens de la classe 1913, sous réserve d'examen médical.

M. de Chappedelaine expose qu'en avril prochain doit avoir lieu un concours pour les candidats actuellement sous les drapeaux, mais il faudrait aussi organiser un concours pour les jeunes gens qui ne sont pas sous les drapeaux : exempts, réformés, ajournés et les jeunes gens de la classe 1913, sous réserve d'examen médical.

M. de Chappedelaine expose qu'en avril prochain doit avoir lieu un concours pour les candidats actuellement sous les drapeaux, mais il faudrait aussi organiser un concours pour les jeunes gens qui ne sont pas sous les drapeaux : exempts, réformés, ajournés et les jeunes gens de la classe 1913, sous réserve d'examen médical.

M. de Chappedelaine expose qu'en avril prochain doit avoir lieu un concours pour les candidats actuellement sous les drapeaux, mais il faudrait aussi organiser un concours pour les jeunes gens qui ne sont pas sous les drapeaux : exempts, réformés, ajournés et les jeunes gens de la classe 1913, sous réserve d'examen médical.

M. de Chappedelaine expose qu'en avril prochain doit avoir lieu un concours pour les candidats actuellement sous les drapeaux, mais il faudrait aussi organiser un concours pour les jeunes gens qui ne sont pas sous les drapeaux : exempts, réformés, ajournés et les jeunes gens de la classe 1913, sous réserve d'examen médical.

M. de Chappedelaine expose qu'en avril prochain doit avoir lieu un concours pour les candidats actuellement sous les drapeaux, mais il faudrait aussi organiser un concours pour les jeunes gens qui ne sont pas sous les drapeaux : exempts, réformés, ajournés et les jeunes gens de la classe 1913, sous réserve d'examen médical.

M. de Chappedelaine expose qu'en avril prochain doit avoir lieu un concours pour les candidats actuellement sous les drapeaux, mais il faudrait aussi organiser un concours pour les jeunes gens qui ne sont pas sous les drapeaux : exempts, réformés, ajournés et les jeunes gens de la classe 1913, sous réserve d'examen médical.

M. de Chappedelaine expose qu'en avril prochain doit avoir lieu un concours pour les candidats actuellement sous les drapeaux, mais il faudrait aussi organiser un concours pour les jeunes gens qui ne sont pas sous les drapeaux : exempts, réformés, ajournés et les jeunes gens de la classe 1913, sous réserve d'examen médical.

M. de Chappedelaine expose qu'en avril prochain doit avoir lieu un concours pour les candidats actuellement sous les drapeaux, mais il faudrait aussi organiser un concours pour les jeunes gens qui ne sont pas sous les drapeaux : exempts, réformés, ajournés et les jeunes gens de la classe 1913, sous réserve d'examen médical.

M. de Chappedelaine expose qu'en avril prochain doit avoir lieu un concours pour les candidats actuellement sous les drapeaux, mais il faudrait aussi organiser un concours pour les jeunes gens qui ne sont pas sous les drapeaux : exempts, réformés, ajournés et les jeunes gens de la classe 1913, sous réserve d'examen médical.

LA GUERRE AÉRIENNE

Les hydravions allemands sur le littoral anglais. Deux femmes et un enfant blessés. Ramsgate, 10 Février. Les deux hydravions qui ont jeté des bombes hier après-midi sur le littoral anglais, se sont dirigés ensemble vers le sud-est, à une grande altitude, entre Ramsgate et Broadstairs.

Après avoir parcouru une certaine distance sur le littoral, ils ont lâché deux bombes, dont l'une a été précipitamment évitée par les habitants qui se sont enfuis. Trois bombes ont éclaté près de deux jeunes enfants qui n'ont pas été atteints.

Un autre hydravion a été aperçu au-dessus de la mer, mais il n'a pas été identifié. La foule s'est précipitée sur les lieux pour y ramasser des débris de bombes comme souvenirs.

Le ministère de la Guerre communique : On sait maintenant que deux femmes et un enfant ont été blessés pendant le raid des hydravions sur Ramsgate et Broadstairs. Un certain nombre d'hydravions ont pris leur vol immédiatement pour repousser les hydravions ennemis qui s'élevaient aussitôt et aucun engagement n'a été signalé.

Les avions allemands sur Poperinghe. Londres, 10 Février. Le général Sir Douglas Haig rapporte que le 8 courant, un hydravion allemand a jeté quatre bombes près de la gare de Poperinghe. Ces bombes n'ont causé aucun dégât, contrairement à l'affirmation du communiqué allemand.

LA GUERRE AÉRIENNE

Les hydravions allemands sur le littoral anglais. Deux femmes et un enfant blessés. Ramsgate, 10 Février. Les deux hydravions qui ont jeté des bombes hier après-midi sur le littoral anglais, se sont dirigés ensemble vers le sud-est, à une grande altitude, entre Ramsgate et Broadstairs.

Après avoir parcouru une certaine distance sur le littoral, ils ont lâché deux bombes, dont l'une a été précipitamment évitée par les habitants qui se sont enfuis. Trois bombes ont éclaté près de deux jeunes enfants qui n'ont pas été atteints.

Un autre hydravion a été aperçu au-dessus de la mer, mais il n'a pas été identifié. La foule s'est précipitée sur les lieux pour y ramasser des débris de bombes comme souvenirs.

Le ministère de la Guerre communique : On sait maintenant que deux femmes et un enfant ont été blessés pendant le raid des hydravions sur Ramsgate et Broadstairs. Un certain nombre d'hydravions ont pris leur vol immédiatement pour repousser les hydravions ennemis qui s'élevaient aussitôt et aucun engagement n'a été signalé.

Les avions allemands sur Poperinghe. Londres, 10 Février. Le général Sir Douglas Haig rapporte que le 8 courant, un hydravion allemand a jeté quatre bombes près de la gare de Poperinghe. Ces bombes n'ont causé aucun dégât, contrairement à l'affirmation du communiqué allemand.

LA GUERRE AÉRIENNE

Les hydravions allemands sur le littoral anglais. Deux femmes et un enfant blessés. Ramsgate, 10 Février. Les deux hydravions qui ont jeté des bombes hier après-midi sur le littoral anglais, se sont dirigés ensemble vers le sud-est, à une grande altitude, entre Ramsgate et Broadstairs.

Après avoir parcouru une certaine distance sur le littoral, ils ont lâché deux bombes, dont l'une a été précipitamment évitée par les habitants qui se sont enfuis. Trois bombes ont éclaté près de deux jeunes enfants qui n'ont pas été atteints.

Un autre hydravion a été aperçu au-dessus de la mer, mais il n'a pas été identifié. La foule s'est précipitée sur les lieux pour y ramasser des débris de bombes comme souvenirs.

Le ministère de la Guerre communique : On sait maintenant que deux femmes et un enfant ont été blessés pendant le raid des hydravions sur Ramsgate et Broadstairs. Un certain nombre d'hydravions ont pris leur vol immédiatement pour repousser les hydravions ennemis qui s'élevaient aussitôt et aucun engagement n'a été signalé.

Les avions allemands sur Poperinghe. Londres, 10 Février. Le général Sir Douglas Haig rapporte que le 8 courant, un hydravion allemand a jeté quatre bombes près de la gare de Poperinghe. Ces bombes n'ont causé aucun dégât, contrairement à l'affirmation du communiqué allemand.

LA GUERRE AÉRIENNE

Les hydravions allemands sur le littoral anglais. Deux femmes et un enfant blessés. Ramsgate, 10 Février. Les deux hydravions qui ont jeté des bombes hier après-midi sur le littoral anglais, se sont dirigés ensemble vers le sud-est, à une grande altitude, entre Ramsgate et Broadstairs.

Après avoir parcouru une certaine distance sur le littoral, ils ont lâché deux bombes, dont l'une a été précipitamment évitée par les habitants qui se sont enfuis. Trois bombes ont éclaté près de deux jeunes enfants qui n'ont pas été atteints.

Un autre hydravion a été aperçu au-dessus de la mer, mais il n'a pas été identifié. La foule s'est précipitée sur les lieux pour y ramasser des débris de bombes comme souvenirs.

Le ministère de la Guerre communique : On sait maintenant que deux femmes et un enfant ont été blessés pendant le raid des hydravions sur Ramsgate et Broadstairs. Un certain nombre d'hydravions ont pris leur vol immédiatement pour repousser les hydravions ennemis qui s'élevaient aussitôt et aucun engagement n'a été signalé.

Les avions allemands sur Poperinghe. Londres, 10 Février. Le général Sir Douglas Haig rapporte que le 8 courant, un hydravion allemand a jeté quatre bombes près de la gare de Poperinghe. Ces bombes n'ont causé aucun dégât, contrairement à l'affirmation du communiqué allemand.

LA GUERRE AÉRIENNE

Les hydravions allemands sur le littoral anglais. Deux femmes et un enfant blessés. Ramsgate, 10 Février. Les deux hydravions qui ont jeté des bombes hier après-midi sur le littoral anglais, se sont dirigés ensemble vers le sud-est, à une grande altitude, entre Ramsgate et Broadstairs.

Après avoir parcouru une certaine distance sur le littoral, ils ont lâché deux bombes, dont l'une a été précipitamment évitée par les habitants qui se sont enfuis. Trois bombes ont éclaté près de deux jeunes enfants qui n'ont pas été atteints.

Un autre hydravion a été aperçu au-dessus de la mer, mais il n'a pas été identifié. La foule s'est précipitée sur les lieux pour y ramasser des débris de bombes comme souvenirs.

Le ministère de la Guerre communique : On sait maintenant que deux femmes et un enfant ont été blessés pendant le raid des hydravions sur Ramsgate et Broadstairs. Un certain nombre d'hydravions ont pris leur vol immédiatement pour repousser les hydravions ennemis qui s'élevaient aussitôt et aucun engagement n'a été signalé.

Les avions allemands sur Poperinghe. Londres, 10 Février. Le général Sir Douglas Haig rapporte que le 8 courant, un hydravion allemand a jeté quatre bombes près de la gare de Poperinghe. Ces bombes n'ont causé aucun dégât, contrairement à l'affirmation du communiqué allemand.

LA GUERRE AÉRIENNE

Les hydravions allemands sur le littoral anglais. Deux femmes et un enfant blessés. Ramsgate, 10 Février. Les deux hydravions qui ont jeté des bombes hier après-midi sur le littoral anglais, se sont dirigés ensemble vers le sud-est, à une grande altitude, entre Ramsgate et Broadstairs.

Après avoir parcouru une certaine distance sur le littoral, ils ont lâché deux bombes, dont l'une a été précipitamment évitée par les habitants qui se sont enfuis. Trois bombes ont éclaté près de deux jeunes enfants qui n'ont pas été atteints.

Un autre hydravion a été aperçu au-dessus de la mer, mais il n'a pas été identifié. La foule s'est précipitée sur les lieux pour y ramasser des débris de bombes comme souvenirs.

Le ministère de la Guerre communique : On sait maintenant que deux femmes et un enfant ont été blessés pendant le raid des hydravions sur Ramsgate et Broadstairs. Un certain nombre d'hydravions ont pris leur vol immédiatement pour repousser les hydravions ennemis qui s'élevaient aussitôt et aucun engagement n'a été signalé.

Les avions allemands sur Poperinghe. Londres, 10 Février. Le général Sir Douglas Haig rapporte que le 8 courant, un hydravion allemand a jeté quatre bombes près de la gare de Poperinghe. Ces bombes n'ont causé aucun dégât, contrairement à l'affirmation du communiqué allemand.

Les Militaires et les Débits de Boissons

LE TEXTE DU NOUVEL ARRÊTÉ

Ainsi que le *Petit Provençal* le faisait prévoir hier matin, l'arrêté sur la fréquentation des débits de boissons et des restaurants, modifié à la suite de l'intervention parlementaire, vient d'être inséré au Rapport de la Place. En voici le texte exact :

Conformément aux instructions du ministre, la consigne relative à la fréquentation des débits de boissons et des restaurants, cafés et établissements similaires dans la 15^e région, édictée à la date du 21 janvier 1916, est modifiée comme suit :

ARTICLE PREMIER. — Dans toute l'étendue de la 15^e région, les heures d'accès des officiers et hommes de troupe dans les cafés, débits et restaurants, ainsi que dans les établissements similaires, sont fixés ainsi qu'il suit :

De 11 heures à 14 heures, pour les Restaurants seulement, pour déjeuner et non pour prendre une consommation, et pas aux terrasses ;

De 14 heures à 16 heures, pour les Cafés, débits et restaurants, y compris les terrasses ;

Les dimanches et jours fériés, du réveil à 9 heures, dans les mêmes conditions que la semaine ; de 9 heures à 10 heures 30, dans tous les débits, cafés et restaurants, y compris les terrasses ;

Pour les officiers seulement, lesquels peuvent être retenus par le service, les heures d'accès sont plus tardives que les hommes de troupe, l'accès en tout temps des débits, cafés et restaurants, y compris les terrasses, leur est permis de 10 heures 30 à la fermeture ;

Les militaires de tous grades descendant des trains sont autorisés à tous heures, à tous buffets et buvettes intérieures des gares ;

Toutefois, les permissionnaires étrangers à la garnison auront accès dans les cafés et établissements similaires pendant la durée d'ouverture fixée pour les restaurants. Les permissionnaires devront être en mesure de présenter leur titre de permission à toute réquisition des autorités militaires ayant qualité pour assurer la police dans la Place ;

ART. 2. — L'accès des débits, cafés, restaurants et établissements similaires, est absolument interdit aux blessés et malades des formations sanitaires, à toute heure de la journée, y compris les heures indiquées ci-dessus ;

ART. 3. — Les commandants d'armes, les commandants de compagnies, les chefs de sections, les officiers sanitaires dans les Places ne comportant pas d'autre garnison, sont chargés et responsables de l'exécution du présent arrêté ;

ART. 4. — Les dispositions qui précèdent entrent en vigueur le 1^{er} février 1916 ;

Fait au Quartier Général, à Marseille, le 8 février 1916.

Le général commandant la 15^e région, Signé : COURTET.

L'Affectation aux Services de l'arrière des Pères de cinq enfants

M. Auguste Bouge, député de Marseille, vient de recevoir, du ministère de la Guerre, la lettre suivante :

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu me signaler qu'au 10^e régiment d'artillerie, il y a un certain nombre de militaires qui n'auraient pas encore été affectés à un service de l'arrière, bien que père de cinq enfants vivants. J'ai l'honneur de vous faire connaître par les mesures prescrites en faveur des militaires de cette catégorie, sont encore en cours d'exécution dans quelques armées. L'application de ces dispositions sera forcément un certain délai pour éviter la gêne dans le service, et la désorganisation résultant de relevés simultanés trop nombreux.

Agitez, Monsieur le Député, l'assurance de ma haute considération et de ma haute estime.

Pour le ministre et par son ordre :

Le contrôleur général : E. LAURENT.

Le Midi au Feu

Le médecin aide-major de 1^{re} classe de réserve, Robbuz Louis-Claude, du 112^e régiment d'infanterie, a été l'objet de la citation suivante :

« A donné le plus bel exemple de courage en produisant ses soins aux blessés sous un feu des plus violents. A su maintenir l'ordre et le calme pendant les heures les plus critiques de l'approche de l'infanterie allemande qui menaçait d'entourer son poste de secours ».

(28 janvier 1916, général Heymann, commandant la 15^e région.)

Ajoutons que le major Robbuz a été déjà l'objet de deux propositions pour la croix de la Légion d'honneur.

Podio Paul-Ernest-Gabriel, de Rouvrayville, classe 1904, soldat au 12^e régiment d'infanterie, a obtenu la Médaille Militaire et la Croix de guerre avec palme :

« S'est signalé par sa bravoure dans le combat du 19 mars 1915, a été atteint d'une blessure grave et a subi l'amputation de la jambe droite ».

Ceccaldi Antoine a été cité à l'ordre du jour.

Chronique Locale

A la prise d'armes qui a eu lieu à la caserne d'Aurélien, assistant en simple spectateur un officier supérieur, le commandant Antonovitch. Par une délicate attention, l'aimable commandant Lefort, qui présidait la cérémonie, pria l'officier serbe de l'accompagner sur le front.

Un grand concert a été donné au profit de la caisse de secours de la ville. Le commandant Antonovitch a été profondément touché par tant de cordialité.

Le général Schwart, venant d'Alger, est arrivé par la Ville-d'Alger, de la Compagnie Transatlantique. Le général se rend à Paris.

Un grand concert de bienfaisance au bénéfice des Serbes. La nouvelle direction vient d'acquiescer entièrement le Casino de la Plage, a tenu à inaugurer par un acte de bienfaisance le grand établissement du Prado. A cet effet, un grand concert a été organisé le dimanche, 20 février, dans la grande salle du Théâtre du Casino. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce spectacle, qui sera certainement les meilleurs auspices et dont le produit sera versé à M. Fraissinet, consul de Serbie à Marseille.

Formeture d'un débit de boissons. — Le général gouverneur vient d'ordonner la fermeture jusqu'à nouvel ordre de la brasserie « Star-Bar », 51, boulevard de la Major.

Le maire de Marseille avertit les personnes qui auraient à vendre des chevaux entiers pour canions destinés au service de l'arrière, que les offres seront reçues dans son cabinet jusqu'au lundi 21 février courant.

Pour tous renseignements s'adresser au bureau de l'inspecteur du recrutement, à la Mairie, place Villeneuve, 1, rez-de-chaussée.

Acte de probité. — Le soldat Adrien Bonnet, du 117^e territorial, vient de recevoir les félicitations du général gouverneur de Marseille. Ce soldat a remis immédiatement à son commandant de compagnie une somme d'argent qu'il venait de trouver.

L'expropriation des quartiers de la Bourse. — Dans sa séance d'hier, le jury d'expropriation des quartiers de derrière la Bourse, sous la présidence de M. Maxey, magistrat directeur, a statué sur la demande d'indemnité formée par M. J.-B. Carlini, propriétaire de l'immeuble sis rue du Grand-Cours, 19. Par l'organe de M. Carlini demandant pour son immeuble une indemnité de 130.000 fr. ; la Ville offre 78.255 fr. ; le jury a accordé à M. Carlini, 95.000 francs.

Les locataires des dit immeuble ont obtenu les indemnités suivantes : Ernest Maggi, 1.825 fr. ; Antoine Vermet, 10.000 fr. ; Mme Pianna, marchande d'œufs, 7.000 fr. ; Mme Veauvrenier, 500 fr.

Dans toutes ces affaires, les intérêts de la Ville étaient défendus par M. Jourdan ; ceux des locataires par M^{me} Vaccarino, Franc, de Belzunce, Bertrand.

Le mauvais temps. — Un coup de vent du Nord, assez violent, s'est déchaîné hier sur notre région et a causé de graves dommages à une assez faible distance, retardant l'arrivée des navires attendus, ou les empêchant d'entrer dans le port. C'est ainsi que le *Lotus*, courrier d'Alexandrie, a dû aller mouiller

Les Militaires et les Débits de Boissons

LE TEXTE DU NOUVEL ARRÊTÉ

Ainsi que le *Petit Provençal* le faisait prévoir hier matin, l'arrêté sur la fréquentation des débits de boissons et des restaurants, modifié à la suite de l'intervention parlementaire, vient d'être inséré au Rapport de la Place. En voici le texte exact :

Conformément aux instructions du ministre, la consigne relative à la fréquentation des débits de boissons et des restaurants, cafés et établissements similaires dans la 15^e région, édictée à la date du 21 janvier 1916, est modifiée comme suit :

ARTICLE PREMIER. — Dans toute l'étendue de la 15^e région, les heures d'accès des officiers et hommes de troupe dans les cafés, débits et restaurants, ainsi que dans les établissements similaires, sont fixés ainsi qu'il suit :

De 11 heures à 14 heures, pour les Restaurants seulement, pour déjeuner et non pour prendre une consommation, et pas aux terrasses ;

De 14 heures à 16 heures, pour les Cafés, débits et restaurants, y compris les terrasses ;

Les dimanches et jours fériés, du réveil à 9 heures, dans les mêmes conditions que la semaine ; de 9 heures à 10 heures 30, dans tous les débits, cafés et restaurants, y compris les terrasses ;

Pour les officiers seulement, lesquels peuvent être retenus par le service, les heures d'accès sont plus tardives que les hommes de troupe, l'accès en tout temps des débits, cafés et restaurants, y compris les terrasses, leur est permis de 10 heures 30 à la fermeture ;

Les militaires de tous grades descendant des trains sont autorisés à tous heures, à tous buffets et buvettes intérieures des gares ;

Toutefois, les permissionnaires étrangers à la garnison auront accès dans les cafés et établissements similaires pendant la durée d'ouverture fixée pour les restaurants. Les permissionnaires devront être en mesure de présenter leur titre de permission à toute réquisition des autorités militaires ayant qualité pour assurer la police dans la Place ;

ART. 2. — L'accès des débits, cafés, restaurants et établissements similaires, est absolument interdit aux blessés et malades des formations sanitaires, à toute heure de la journée, y compris les heures indiquées ci-dessus ;

ART. 3. — Les commandants d'armes, les commandants de compagnies, les chefs de sections, les officiers sanitaires dans les Places ne comportant pas d'autre garnison, sont chargés et responsables de l'exécution du présent arrêté ;

ART. 4. — Les dispositions qui précèdent entrent en vigueur le 1^{er} février 1916 ;

Fait au Quartier Général, à Marseille, le 8 février 1916.

Le général commandant la 15^e région, Signé : COURTET.

L'Affectation aux Services de l'arrière des Pères de cinq enfants

M. Auguste Bouge, député de Marseille, vient de recevoir, du ministère de la Guerre, la lettre suivante :

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu me signaler qu'au 10^e régiment d'artillerie, il y a un certain nombre de militaires qui n'auraient pas encore été affectés à un service de l'arrière, bien que père de cinq enfants vivants. J'ai l'honneur de vous faire connaître par les mesures prescrites en faveur des militaires de cette catégorie, sont encore en cours d'exécution dans quelques armées. L'application de ces dispositions sera forcément un certain délai pour éviter la gêne dans le service, et la désorganisation résultant de relevés simultanés trop nombreux.

Agitez, Monsieur le Député, l'assurance de ma haute considération et de ma haute estime.

Pour le ministre et par son ordre :

Le contrôleur général : E. LAURENT.

Le Midi au Feu

Le médecin aide-major de 1^{re} classe de réserve, Robbuz Louis-Claude, du 112^e régiment d'infanterie, a été l'objet de la citation suivante :

« A donné le plus bel exemple de courage en produisant ses soins aux blessés sous un feu des plus violents. A su maintenir l'ordre et le calme pendant les heures les plus critiques de l'approche de l'infanterie allemande qui menaçait d'entourer son poste de secours ».

(28 janvier 1916, général Heymann, commandant la 15^e région.)

Ajoutons que le major Robbuz a été déjà l'objet de deux propositions pour la croix de la Légion d'honneur.

Podio Paul-Ernest-Gabriel, de Rouvrayville, classe 1904, soldat au 12^e régiment d'infanterie, a obtenu la Médaille Militaire et la Croix de guerre avec palme :

« S'est signalé par sa bravoure dans le combat du 19 mars 1915, a été atteint d'une blessure grave et a subi l'amputation de la jambe droite ».

Ceccaldi Antoine a été cité à l'ordre du jour.

Chronique Locale

A la prise d'armes qui a eu lieu à la caserne d'Aurélien, assistant en simple spectateur un officier supérieur, le commandant Antonovitch. Par une délicate attention, l'aimable commandant Lefort, qui présidait la cérémonie, pria l'officier serbe de l'accompagner sur le front.

Un grand concert a été donné au profit de la caisse de secours de la ville. Le commandant Antonovitch a été profondément touché par tant de cordialité.

Le général Schwart, venant d'Alger, est arrivé par la Ville-d'Alger, de la Compagnie Transatlantique. Le général se rend à Paris.

Un grand concert de bienfaisance au bénéfice des Serbes. La nouvelle direction vient d'acquiescer entièrement le Casino de la Plage, a tenu à inaugurer par un acte de bienfaisance le grand établissement du Prado. A cet effet, un grand concert a été organisé le dimanche, 20 février, dans la grande salle du Théâtre du Casino. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce spectacle, qui sera certainement les meilleurs auspices et dont le produit sera versé à M. Fraissinet, consul de Serbie à Marseille.

Formeture d'un débit de boissons. — Le général gouverneur vient d'ordonner la fermeture jusqu'à nouvel ordre de la brasserie « Star-Bar », 51, boulevard de la Major.

Le maire de Marseille avertit les personnes qui auraient à vendre des chevaux entiers pour canions destinés au service de l'arrière, que les offres seront reçues dans son cabinet jusqu'au lundi 21 février courant.

Pour tous renseignements s'adresser au bureau de l'inspecteur du recrutement, à la Mairie, place Villeneuve, 1, rez-de-chaussée.

Acte de probité. — Le soldat Adrien Bonnet, du 117^e territorial, vient de recevoir les félicitations du général gouverneur de Marseille. Ce soldat a remis immédiatement à son commandant de compagnie une somme d'argent qu'il venait de trouver.

L'expropriation des quartiers de la Bourse. — Dans sa séance d'hier, le jury d'expropriation des quartiers de derrière la Bourse, sous la présidence de M. Maxey, magistrat directeur, a statué sur la demande d'indemnité formée par M. J.-B. Carlini, propriétaire de l'immeuble sis rue du Grand-Cours, 19. Par l'organe de M. Carlini demandant pour son immeuble une indemnité de 130.000 fr. ; la Ville offre 78.255 fr. ; le jury a accordé à M. Carlini, 95.000 francs.

Les locataires des dit immeuble ont obtenu les indemnités suivantes : Ernest Maggi, 1.825 fr. ; Antoine Vermet, 10.000 fr. ; Mme Pianna, marchande d'œufs, 7.000 fr. ; Mme Veauvrenier, 500 fr.

Dans toutes ces affaires, les intérêts de la Ville étaient défendus par M. Jourdan ; ceux des locataires par M^{me} Vaccarino, Franc, de Belzunce, Bertrand.

Le mauvais temps. — Un coup de vent du Nord, assez violent, s'est déchaîné hier sur notre région et a causé de graves dommages à une assez faible distance, retardant l'arrivée des navires attendus, ou les empêchant d'entrer dans le port. C'est ainsi que le *Lotus*, courrier d'Alexandrie, a dû aller mouiller

Les Dernières Dépêches de la Guerre

COMMUNIQUE OFFICIEL

Paris, 10 Février.

Le gouvernement fait, à 23 heures, le communiqué officiel suivant :

En Artois, au cours de la journée, nous avons continué à progresser à coups de grenades dans les boyaux à l'ouest de la Folie. Deux attaques allemandes, dirigées contre nos positions à l'ouest de la cote 140, ont été complètement repoussées.

Au nord du chemin de Neuville à Thélus, les Allemands ont fait exploser une mine, dont nous avons occupé l'entonnoir.

Au sud de la Somme, une fraction d'infanterie ennemie, qui tentait de déboucher a été rejetée dans ses tranchées par nos tirs de barrage.

Dans la région de Beuvraignes, notre artillerie a détruit un blockhaus et bombardé les cantonnements de l'ennemi.

En Champagne, un tir de destruction sur les ouvrages allemands vers la Butte-du-Mesnil a donné de bons résultats.

En Wœvre, nous avons exécuté, dans la forêt de Mortmare, sur un saillant de la ligne ennemie, un bombardement violent, qui a provoqué l'explosion de dépôts de munitions.

Aujourd'hui, les Allemands ont lancé à nouveau deux obus de gros calibre dans la direction de Belfort. Notre artillerie a pris immédiatement sous son feu l'emplacement repéré hier de la batterie ennemie. Nous avons, en même temps, exécuté un tir sur les établissements militaires de Dornach, sud-ouest de Mulhouse.

Marseille et la Guerre

Morts au Champ d'honneur

Au nombre de nos concitoyens glorieusement tombés pour la défense de la Patrie, nous avons à citer aujourd'hui les noms :

De M. Roger Mouttet, de Salon, soldat au 141^e d'infanterie, tué le 29 décembre 1915.

De M. Ferdinand Bariller, de Salin-de-Gironde, soldat au 4^e d'infanterie, tué le 13 janvier 1916.

Vincenzini Pierre, soldat au 8^e régiment d'infanterie coloniale, mort glorieusement au champ d'honneur le 14 janvier 1916, à la bataille de Champagne, le 25 septembre dernier.

Le *Petit Provençal* partage l'affliction des familles si cruellement éprouvées et les prie d'agréer ses bien vives condoléances.

Le paiement des allocations

Le paiement des allocations de la période de vingt-huit jours, du 14 janvier au 10 février 1916, aura lieu le samedi, 12 février 1916, de 9 à 4 heures dans les perceptions de la Ville, conformément aux indications ci-après :

La perception de la rue de la République, 6, paiera du numéro 501 à 1.000 du 1^{er} canton.

La perception de la rue du Chapier, 4, paiera du numéro 1 à 150 du 2^e canton.

La perception de la rue de la Basse, 33, paiera du numéro 501 à 500 des 3^e et 4^e cantons.

La perception du boulevard des Dames, 68, paiera du numéro 501 à 1.000 du 5^e canton.

La perception de la rue Duguesclin, 8, paiera du numéro 501 à 1.000 du 6^e canton.

La perception de la rue du Coq, 17, paiera du numéro 501 à 500 des 7^e et 8^e cantons.

La perception de la rue de la République, 12, paiera du numéro 501 à 1.000 du 9^e canton.

La perception de la rue de la République, 118, paiera du numéro 501 à 1.000 du 10^e canton.

La perception de la rue Marengo, 74, paiera du numéro 501 à 1.000 du 11^e canton.

La perception de la rue de la République, 12, paiera du numéro 501 à 1.000 du 12^e canton.

La perception de la rue de la République, 12, paiera du numéro 501 à 1.000 du 13^e canton.

La perception de la rue de la République, 12, paiera du numéro 501 à 1.000 du 14^e canton.

La perception de la rue de la République, 12, paiera du numéro 501 à 1.000 du 15^e canton.

Il est rappelé aux bénéficiaires d'allocations que l'allocation n'est plus due si le militaire est renvoyé dans ses foyers, même provisoirement. Les intéressés sont tenus d'en faire immédiatement avis au bureau de Préfecture. Cessent également d'avoir droit à la majoration les enfants qui ont atteint leur 16^e année ou disparus par suite de décès ou de toute autre cause.

Allocations italiennes

Les allocations aux familles des militaires italiens pour la période du 1^{er} au 15 février 1916, ont été versées aux adresses suivantes :

Rue d'Alger, 14 et 15 février ; rue Guérin, 15 et 16 février ; rue du Trésor, 17 février ; rue Sainte-Pauline, 18 et 19 février.

Les bureaux restèrent ouverts de 9 heures à 11 heures, et de 2 heures 30 à 4 heures du soir.

La chasse au commerce austro-allemand

Par ordonnance de M. le président Camatte, il a été procédé aux mises sous séquestre suivantes :

1^o Mise sous séquestre de 399 balles de raffia, détenues par un commerçant marseillais et appartenant au sieur Prosper de Wobles (Suisse), intermédiaire de la maison allemande Poissot, de Brém, qui a également été placé sous séquestre.

2^o Mise également sous séquestre de 14 balles de fil d'ahaka et de deux sennes ; l'une de 400 fr. et l'autre de 450 fr. 00, dues à cette même maison. Séquestre : M. président de la Chambre des avoués.

3^o Mise sous séquestre de six caisses de paravents et quatre caisses de manches de paravents, déposés au 10^e Dock, et ayant fait l'objet de traites escomptées par la Deutsche Asiatic-Bank. Séquestre : M. Faurier, caissier en retraite de la Banque de France.

4^o Mise sous séquestre de 10 caisses de papier à cigaretttes, 10 caisses de champagne, 1 caisse de parfumerie et 10 caisses de cognac, appartenant à la maison allemande Oswald-Ohrmann, de Lishyem, Séquestre : M. Monchablon, receveur de l'Enregistrement.

Dons et Secours

Nous avons reçu :

De l'école de garçons de la rue de la République, 100 francs ; de M. J. H. J. enfants Serbes, 16 francs ; de M. J. H. J. professeur à l'école pratique d'industrie, pour les enfants Serbes, 15 francs ; pour une infortune inattendue, 10 francs.

Merci aux généreux donateurs.

Au Conseil de Guerre de la 15^e Région

Le Conseil de guerre de la 15^e région, réuni hier, sous la présidence de M. le lieutenant Kervella, a rendu les jugements suivants :

C... soldat au 4^e d'infanterie coloniale. Le 13 de cembre dernier, il réintégra, dans un état complet d'ivresse, sa caserne. Il se rendit coupable de violences envers la sentinelle, d'outrages envers le chef de poste, son supérieur, à l'occasion du service de nuit, et fut condamné à 15 jours de prison par la force armée. Le passé de l'accusé n'est pas des plus irréprochables. Le Conseil l'a condamné à 3 ans de travaux forcés et deux mois de prison pour l'ivresse.

P... soldat au 4^e d'infanterie coloniale. Poursuivi par ses parents, il fut condamné, par le tribunal militaire, à 15 jours de prison, et à 10 francs d'amende, la deuxième fois, des locaux disciplinaires. P... et M... prévenus civils, employés au P.-L.-M. Poursuivis pour avoir, à Alais, dérobé des chemises, condamnés à 15 jours de prison. Le Conseil a condamné chacun d'eux à 1 an de prison.

U... soldat au 4^e d'infanterie coloniale. Absence illégitime de 2 ans de la ville d'Alger. Le Conseil a condamné l'accusé à 15 jours de prison.

V... prévenu civil, poursuivi pour outrages à un agent de la force publique, 15 jours de prison.

Les Dernières Dépêches de la Guerre

COMMUNIQUE OFFICIEL

Paris, 10 Février.

Le gouvernement fait, à 23 heures, le communiqué officiel suivant :

En Artois, au cours de la journée, nous avons continué à progresser à coups de grenades dans les boyaux à l'ouest de la Folie. Deux attaques allemandes, dirigées contre nos positions à l'ouest de la cote 140, ont été complètement repoussées.

Au nord du chemin de Neuville à Thélus, les Allemands ont fait exploser une mine, dont nous avons occupé l'entonnoir.

Au sud de la Somme, une fraction d'infanterie ennemie, qui tentait de déboucher a été rejetée dans ses tranchées par nos tirs de barrage.

Dans la région de Beuvraignes, notre artillerie a détruit un blockhaus et bombardé les cantonnements de l'ennemi.

En Champagne, un tir de destruction sur les ouvrages allemands vers la Butte-du-Mesnil a donné de bons résultats.

En Wœvre, nous avons exécuté, dans la forêt de Mortmare, sur un saillant de la ligne ennemie, un bombardement violent, qui a provoqué l'explosion de dépôts de munitions.

Aujourd'hui, les Allemands ont lancé à nouveau deux obus de gros calibre dans la direction de Belfort. Notre artillerie a pris immédiatement sous son feu l'emplacement repéré hier de la batterie ennemie. Nous avons, en même temps, exécuté un tir sur les établissements militaires de Dornach, sud-ouest de Mulhouse.

Marseille et la Guerre

Morts au Champ d'honneur

Au nombre de nos concitoyens glorieusement tombés pour la défense de la Patrie, nous avons à citer aujourd'hui les noms :

De M. Roger Mouttet, de Salon, soldat au 141^e d'infanterie, tué le 29 décembre 1915.

De M. Ferdinand Bariller, de Salin-de-Gironde, soldat au 4^e d'infanterie, tué le 13 janvier 1916.

Vincenzini Pierre, soldat au 8^e régiment d'infanterie coloniale, mort glorieusement au champ d'honneur le 14 janvier 1916, à la bataille de Champagne, le 25 septembre dernier.

Le *Petit Provençal* partage l'affliction des familles si cruellement éprouvées et les prie d'agréer ses bien vives condoléances.

Le paiement des allocations

Le paiement des allocations de la période de vingt-huit jours, du 14 janvier au 10 février 1916, aura lieu le samedi, 12 février 1916, de 9 à 4 heures dans les perceptions de la Ville, conformément aux indications ci-après :

La perception de la rue de la République, 6, paiera du numéro 501 à 1.000 du 1^{er} canton.

La perception de la rue du Chapier,

